

Sujet : [INTERNET] opposition à la centrale d'enrobés
De : Pierre-André BAUDOUX <pabaudoux1@gmail.com>
Date : 20/06/2023 19:16
Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Veillez trouver ci joint un courrier manifestant ma ferme opposition au projet.
P-A BAUDOUX

— Pièces jointes : —

BAUDOUX opposition centrale enrobage.pdf

30 octets

Monsieur Pierre-André BAUDOUX
9 rue CARNOT
16000 ANGOULEME

A :
Madame la préfète du département de la Charente

Objet : opposition au projet d'implantation de centrale d'enrobage à chaud prévu sur la commune de Marsac

Madame la préfète,

Je vous prie de considérer tout d'abord que je suis conscient de la nécessité de produire du bitume, et de la difficile acceptation de ces implantations par les populations concernées (quand elles sont bien informées !). Ceci étant dit, je m'oppose fermement au projet particulier cité en objet :

Comme chef d'entreprise d'une exploitation de maraîchage biologique situé à Marsac:

Ma société, La SCEA les Grands Sables, emploie 4 personnes à temps plein et alimente environ 300 familles (en majorité sur ANGOULEME) en légumes sains, durables et produits localement . Nous avons de bonnes perspectives de croissance et ce projet nous est nuisible, susceptible de polluer nos productions et de jeter le doute sur leur qualité sanitaire. J'ajoute que je ne suis pas le seul concerné : sur Marsac existent 5 agriculteurs biologiques, dont 3 maraîchers. **Leur intérêt n'a absolument pas été pris en compte dans le dossier de demande d'enregistrement.**

Comme électeur à Angoulême (et non à Marsac !) :

1/Je trouve scandaleux et injuste que l'on fasse supporter aux seuls habitants du petit village de Marsac les nuisances liées à la production du bitume des routes d'une bonne partie du département, et d'Angoulême-ou je réside-en particulier. D'autant que l'on pourrait fonctionner avec des unités de production temporaires et mobiles, comme celle qui à déjà été implantée par le passé sur la commune d'ailleurs, et qui au moins ont l'avantage de « faire tourner » les nuisances.

2/ Ce projet viendrait réduire à néant les efforts méritoires de la commune pour retrouver de l'attractivité et attirer de nouveaux habitants. C'est pourtant l'un des buts de la communauté d'Agglomération il me semble ! A l'annonce de ce projet, nombre de jeunes couples-par exemple- pensent déménager ! c'est un non-sens !

Comme citoyen:

Après avoir parcouru le dossier de demande d'enregistrement, je m'étonne (...) que l'on puisse vous demander de statuer sur ces bases : il est constitué par des documents techniques émanant des fabricants de l'infrastructure ou des fournisseurs de bitume, qui s'apparentent évidemment plutôt à de la publicité... la mauvaise foi voire la volonté de tromper semble sous jacente: je vous fait une première liste :

-La pub de Shell-P117 du dossier- prétend qu'utiliser son bitume sur 1km, équivaut à planter 16 arbres ou retirer de la circulation 40 voitures (? ben voyons !!)

-l'usine est « propre », même si l'eau de ruissellement finit par s'infiltrer dans la roche sans infrastructure de traitement particulière,

-les produits utilisés sont toxiques mais le risque est nul...fautes de données suffisantes !(cf les FDS de shell)

-les rejets sont contrôlés et inoffensifs, même si le contrôle ne concerne que la sortie de cheminée (et donc quid du sulfure d'hydrogène ?), pour le reste « on fera attention», tout est conforme et il n'y a pas d'impacts !

-le projet est conforme(!) – cf Page186- au Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la communauté d'agglomération, « car il permet le développement économique du secteur » (des entreprises du bitume ?) c'est un peu court, à ce compte là n'importe quoi peut être autorisé !

En quoi le projet «Concilie le développement urbain avec une préservation et une valorisation d'une nature « partenaire » (objectif du PADD) ? en quoi le projet « assure-t-il une qualité d'accueil des entreprises (objectif du PADD) » par exemple celle de l'agriculture locale ?

En quoi le projet « développera une offre de logement ... » (objectif du PADD) lorsque plus personne ne voudra s'installer à Marsac ?

En espérant que vous ne croirez pas ces gens sur paroles et que vous prendrez une décision préservant les intérêts et la santé des populations et non ceux de cette entreprise, je prie d'agrée, Mme la préfète, l'expression de ma haute considération.

Pierre-André BAUDOUX